

Compte rendu de réunion

Conseil de perfectionnement

Mardi 10 novembre 2020, 15h-17h

Participants		
Kirill AZBOUKIN	Représentant des apprentis	P
Patrice BÉHAGUE	Directeur du CREPS	P
Anne-Laure DAVANIER	Coordonnatrice CREPS	P (visio)
Estelle DAVID	Directrice adjointe du CREPS	P
Stéphanie DECOUT	Coordonnatrice CREPS	P
Loïc FAURIEUX	Représentant des apprentis	P (visio)
Nathalie LANZI	Conseil Régional NA	P (visio)
Maxence LEFEBVRE	Employeurs publics	P (visio)
Benjamin MARCHESAU	Employeurs privés	P (visio)
Jean-Paul PARNAUDEAU	COSMOS, syndicat employeurs	P (visio)
<i>Sollicité - Sans réponse</i>	<i>CFDT, syndicat salariés</i>	<i>Absent</i>
Aude WELSCH	Agent comptable CREPS	P
<i>Invités permanents ne prenant pas part aux votes</i>		
Olivier DULAC	Responsable formation CREPS	P
Luc NIKONOFF	Représentant DRJSCS	P (visio)
Lucille RICHARD	CFA CREPS	P
Tiphaine OLLIVIER	Secrétariat	P

Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"> Ouverture du conseil de perfectionnement ; Installation du conseil ; Organisation des réunions ; État des lieux du CFA ; Présentation de l'appel à projet AFDAS ; Projet de convention CFA/UFA ; Stratégie de communication du CFA ; Questions diverses.
Pièces jointes à la convocation
<ul style="list-style-type: none"> CFA - Annexe du RI du CREPS ; Projet de convention CFA/UFA.

Votes				
Propositions	Pour	Contre	Abstention	Décision
Convention UFA/CFA	8	0	0	ADOPTÉ

Relevé de décisions		
Décisions	Portée par	Échéance
Le conseil de perfectionnement est officiellement installé	-	-
Date du prochain conseil de perfectionnement arrêtée le 16 mars 2021, 15h-17h	-	-

Compte rendu des échanges
<p>1. Ouverture du conseil de perfectionnement (PPT slide 2)</p> <p>Patrice BÉHAGUE, directeur du CREPS ouvre le premier conseil de perfectionnement du CFA du CREPS de Poitiers et remercie l'ensemble des parties prenantes à avoir répondu favorablement à l'invitation à siéger au sein de cette instance.</p> <p>Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel dite « LCAP » de 2018, chaque organisme de formation a la possibilité de se constituer CFA. Après une analyse interne et au vu du fonctionnement en tant qu'UFA, il a été décidé de créer le CFA (décision 2020-04 du conseil d'administration du 15 avril 2020). A ce jour, tous les apprentis des formations initiées à compter de septembre</p>

sont gérés par le CFA du CREPS de Poitiers. Le CREPS est toujours UFA du CFA SANA pour les formations ayant débuté avant la dénonciation de la convention ainsi que du CFA de la fédération française de tennis. A terme proche, plusieurs structures devraient rejoindre le CFA en tant qu'UFA (ligues de hand-ball et de voile de Nouvelle Aquitaine, CREPS de Bordeaux...) amenant ainsi un développement important de l'activité.

Le CFA du CREPS de Poitiers souhaite inscrire son fonctionnement dans une quadruple logique de :

- *proximité* avec les acteurs de l'apprentissage et les usagers ;
- *accompagnement* des employeurs et des structures ;
- *professionnalisation* des acteurs clés de la réussite des parcours par apprentissage tels que les maîtres d'apprentissage ou les tuteurs ;
- *confiance* entre les acteurs afin d'envisager les divers partenariats dans la durée.

Finalement, la dynamique installée dans le CFA est à replacer dans le projet plus large du *campus des métiers du sport et de l'animation* pour la constitution duquel la région Nouvelle Aquitaine a sollicité le CREPS de Poitiers. Ce campus a vocation à fédérer les acteurs du territoire néo Aquitain et le CFA du CREPS de Poitiers en sera un des leviers.

Patrice BÉHAGUE cède la parole à Estelle DAVID, directrice adjointe du CREPS, qui présidera à l'avenir la majorité des conseils de perfectionnement en tant que sa représentante.

2. Installation du conseil de perfectionnement (PPT slide 2)



- introduction Patrice BÉHAGUE ;
- tour de table de présentation des membres du conseil ;
- rôle et missions du conseil de perfectionnement ;
- annexe CFA au règlement intérieur du CREPS ;

LA PAROLE
EST
À Vous !

- grands principes de fonctionnement du CFA.

Estelle DAVID précise le contenu du règlement intérieur du CFA du CREPS de Poitiers dont l'article 3 prévoit les missions ainsi que les modalités de composition et de fonctionnement du conseil de perfectionnement. Ce RI fera l'objet d'un amendement voté lors du prochain conseil d'administration du CREPS de Poitiers car, du fait de sa mission de contrôle pédagogique des formations, la DRDJSCS ne peut siéger qu'à titre d'expert sans voix délibérative.

Luc NIKONOFF, représentant la DRDJSCS, précise que cette restriction s'applique également *intuitu personae* aux représentants des syndicats dès lors qu'ils sont mobilisés dans le cadre desdites missions de contrôle. A ce stade le conseil de perfectionnement peut être installé car le représentant du COSMOS n'est pas mobilisé pour ces missions de contrôle et la CFDT, sollicitée au titre de la représentation majoritaire des salariés, n'a pas répondu à l'invitation.

La composition arrêtée en conseil d'administration prévoit 11 membres délibérants dont 10 sont présents pour ce premier conseil de perfectionnement. Le quorum de 50% des membres délibérants est atteint.

DECISION

- Le conseil de perfectionnement est officiellement installé et peut valablement délibérer.

Un temps d'échange s'engage sur les caractéristiques attendues pour un CFA « idéal ». L'application www.wooclap.com est utilisée pour conduire cette consultation en présence comme à distance qui fait émerger les mots clés suivants :

ACCOMPAGNER LES TUTEURS
 COMMUNICATION L'EVOLUTION BUREAU DES ELEVES
 ADMINISTRATIVES REALITE ECHANGES ADAPTE DEMARCHES
 LIEN ACCOMPAGNEMENT METIERS
 COHESION JPP ORIENTER ECOUTE FACILITATEUR
 STRUCTURES ASSURER TERRAIN COORDO CONFIANCE
 A L'ECOUTE DES STAGIAIRES

Cet outil est également utilisé dans certaines formations lors des phases de continuité pédagogique. Le recours aux outils et ressources digitaux est en cours de réflexion pour une évolution des modalités de formation au-delà de la période COVID. Les mots clés identifiés par les participants sont en phase avec les orientations présentées par le directeur en ouverture. Les représentants des apprentis font la proposition de création d'un bureau des élèves afin de pouvoir mieux échanger avec leurs pairs et conduire au mieux leur mission de délégué des apprentis.

3. Organisation des réunions (PPT slide 4)



Organisation des travaux du conseil

- 2 réunions par an au moins à l'initiative du CFA du CREPS de Poitiers ou de 50% des membres du conseil ;
- Association à des réflexions thématiques entre chaque conseil ;
- Propositions ou contributions individuelles.



Prochain conseil de perfectionnement le :

MARDI 16 MARS 2021, 15h-17h



4

Il est prévu que le conseil de perfectionnement se réunisse au moins deux fois par an. Il peut également se réunir sur convocation du président ou sur demande de 50% de ses membres. Les membres du conseil seront également associés aux réflexions conduites entre les réunions afin de nourrir les différents projets de leurs propositions et contributions.

DECISION

- La date du prochain conseil de perfectionnement est fixée au Mardi 16 Mars 2021, de 15h à 17h.

4. État des lieux du CFA (PPT slides 5 et 6)

Lucille RICHARD, chargée de développement du CFA, précise les grands points de repères depuis la déclaration d'activité en Avril 2020 :

- L'activité s'est réellement installée avec l'arrivée de la chargée de développement en juin 2020 ;
- La prévision haute du nombre d'apprentis était de 65 au printemps. Au 10 novembre, le CFA en compte 92 sans compter les apprentis rattachés au CFA SANA, à la fédération de tennis. Ce chiffre n'intègre pas non plus la ligue de hand-ball qui doit prochainement devenir UFA. Cela porte le nombre d'apprentis du CREPS au-delà de la centaine ;
- La forte activité administrative et d'accompagnement des employeurs notamment a nécessité de dégager en octobre 2020 un renfort de secrétariat ;

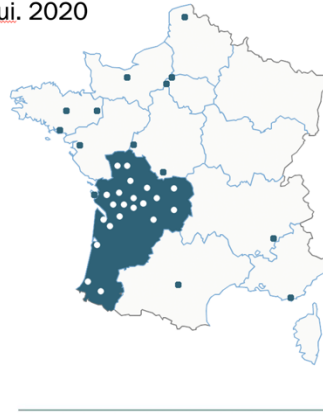
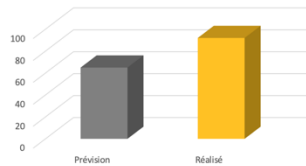
- Déclaration d'activité – Avr. 2020
- Chargée de développement – Jui. 2020
- Secrétariat – Oct. 2020

Prévision de 65 apprentis en Juin 2020

Réalisé de **92** apprentis au 10 Nov. 2020

Hors anciennes formations du CFA SANA, DE Tennis et TFP Ligue de Hand

Evolution du nombre d'apprentis



- La répartition géographique des apprentis couvre l'ensemble de l'arc atlantique. Il est à noter des implantations sur l'ensemble du territoire national. Cette implantation territoriale impose au CFA d'imaginer des solutions innovantes et de mobiliser des ressources importantes pour garantir la proximité souhaitée auprès des structures ;
- Une sous-représentation des femmes avec ¼ seulement des contrats signés est à noter ;
- Le secteur public est lui sous-représenté avec seulement 7,5% des contrats signés. Le contexte lié aux décisions de financement par le CNFPT notamment peut expliquer ce chiffre ;

Une présence élargie

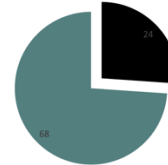
- sur l'ensemble de l'arc Atlantique ;
- sur le territoire national.

MAIS

Une sous représentation

- des femmes avec ¼ seulement des apprentis ;
- du secteur public chez les employeurs avec 7,5 % des contrats signés ;

Mixité H/F



Un lancement réussi

- Notoriété et qualité des formations du CREPS ;
- Plan de relance de l'apprentissage ;
- Travail en réseau avec les DDSC et les groupements.



MALGRE

Une absence de communication formelle

C'est finalement un lancement réussi du CFA du CREPS de Poitiers lié à la fois à la notoriété et à la qualité des formations portées par le CREPS, le plan de relance gouvernemental de l'apprentissage et un travail important avec les acteurs territoriaux de l'apprentissage. C'est notamment avec les directions départementales de proximité et des groupements d'employeurs que s'incarne le plus ce partenariat.

Cette réussite a été obtenue sans communication formelle auprès des différents partenaires. Pour garantir la réussite de la rentrée de septembre 2021, il semble nécessaire d'élaborer une réelle stratégie de communication qu'il faudra déployer tant auprès des candidats potentiels que des structures ou des organismes d'information et d'orientation.

Départ de Mme LANZI et M. LEFEVRE portant le nombre de votants à 8.

5. Présentation de l'appel à projet AFDAS (PPT slide 7)

Cet appel à projet est construit sur la base des besoins identifiés lors du lancement du CFA :

- L'élaboration d'une stratégie de communication à l'attention des futurs usagers comme des employeurs. Cette dimension fera l'objet d'un échange lors du dernier point de l'ordre du jour ;

- L'accompagnement des structures employeuses. En effet, la majorité des clubs sont portés par des bénévoles qui ont un réel besoin d'accompagnement dans les démarches administratives liées au recrutement d'un apprenti. Cet appui se traduit notamment par l'affectation d'un ½ temps de secrétariat au CFA ;
- La professionnalisation des acteurs de l'apprentissage pour aider les maîtres d'apprentissage des apprentis à conduire au mieux leur mission et garantir la qualité du parcours de formation. Il est envisagé la production d'un module de formation hybride s'appuyant sur le référentiel du ministère du travail et de la DGEFP. Ce module serait conduit à distance pour la majorité des contenus avec une dernière journée en présentiel au CREPS ;
- La certification des maîtres d'apprentissage pour finaliser le parcours de formation présenté *supra*. Le CREPS a engagé une démarche auprès de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine pour devenir centre agréé de certification.



Réponse à appel à projet

7

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication visant la promotion de l'apprentissage en direction des candidats à l'apprentissage, des structures employeurs du mouvement sportif et des structures d'information, d'orientation et d'insertion ;
- Accompagner et soutien « technique » des employeurs associatifs à la formalisation du projet d'apprentissage et à son suivi ;
- Création de modules de formation FOAD visant la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement de l'apprenti (maître d'apprentissage, tuteur, employeur) ;
- Certification des compétences des maîtres d'apprentissage afin de garantir un maillage territorial d'encadrement de qualité.



afDas
DEMAIN SERA FORMATION

La démarche d'ensemble est saluée par le conseil de perfectionnement et plus particulièrement par le représentant de la DRDJSCS qui identifie un réel besoin dans ces problématiques. Le représentant des employeurs insiste sur les difficultés rencontrées par les primo employeurs lors de l'embauche comme sur la difficulté de construire un accompagnement de qualité lorsque le maître d'apprentissage est bénévole et pas toujours présent ou disponible sur la structure.

Pour information, l'AFDAS propose une aide financière pour ces formations sur la base de 15€/heure. L'objectif est également de permettre aux maîtres d'apprentissage et tuteurs de bénéficier d'une formation souple et adaptée à leurs contraintes professionnelles

6. Convention CFA/UFA (PPT slide 8)



Projet de convention CFA/UFA

8

- Travail en coordination CFA/UFA pour l'ensemble du suivi administratif ;
 - Gestion administrative spécifique portée par le CFA ;
 - Relations OPCO portée par le CFA ;
 - Gestion administrative, pédagogique et logistique courante des formations portée par l'UFA ;
- Pilotage budgétaire partagé des formations ;
 - Tenue d'une comptabilité analytique par le CFA sur la base des éléments transmis par l'UFA ;
 - Frais de gestion facturés à hauteur de 15% du coût contrat ;
 - Refacturation de coûts contrat de l'UFA vers le CFA ;
 - Cycle traditionnel prévision, exécution, bilan réalisé par l'UFA et analyse conjointe avec le CFA ;
 - Investissements concertés préalablement à la signature ;
- Visites de stage ;
- Obligation de certification QUALIOPi pour l'UFA ;
- Convention établie pour 2 ans renouvelable 1 fois ;



Une attention forte a été portée à la répartition des rôles entre le CFA et les UFA. Le CFA souhaite ainsi pleinement responsabiliser les UFA dans la gestion pédagogique, administrative, financière et logistique de leurs formations et ne prendre à sa charge que la dimension relevant de la relation aux employeurs et aux divers financeurs.

C'est la raison pour laquelle, le CFA du CREPS de Poitiers propose de ne prélever que 15% du coût contrat pour assurer lesdites missions.

C'est le CFA qui assure les relations avec les organismes financeurs et qui perçoit les différents financements que sont les coûts contrats et les différentes aides (1^{er} équipement, aide au permis, frais annexes...). Ces montants, modulo la quote part de 15% de frais de gestion lorsqu'elle s'applique, sont ensuite reversés à l'UFA pour constituer son budget.

La convention ici présentée est une convention cadre entre le CFA et l'UFA. Pour chaque dispositif de formation, un contrat de formation spécifique est établi afin d'en préciser le contenu et les modalités. Le CFA du CREPS de Poitiers ne souhaite pas faire d'ingérence dans la gestion des formations par les UFA mais vise un fonctionnement fluide et partenarial afin de s'assurer conjointement de la réussite des dispositifs mis en œuvre.

La convention prévoit également que le CFA s'assure de la qualité des formations des UFA. Au même titre que le CREPS de Poitiers, chaque UFA devra donc être certifié Qualiopi ou avoir engagé la démarche de certification.

Au vu de la durée des cycles de formation concernés, il est proposé que la convention soit établie pour une durée de 2 ans renouvelable une fois par tacite reconduction. Cette disposition permet ainsi à chaque UFA de disposer d'une liberté de choix et impose une clause de revoyure de la convention cadre tous les 4 ans au plus.

VOTE (nombre de votants : 8)

- POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

La convention CFA/UFA est adoptée.

7. Stratégie de communication du CFA (PPT slide 9)



Stratégie de communication du CFA 9

“ Dans la communication, le plus compliqué n'est ni le message, ni la technique, mais le récepteur. ”

Dominique WOLTON
Directeur de recherche au CNRS

LA PAROLE EST À Vous !

Quelle stratégie de communication et quelles actions mettre en place pour préparer 2021 ?



Le CFA du CREPS de Poitiers doit élaborer une stratégie de communication afin de s'adresser pertinemment à ses différentes cibles (employeurs, futurs apprentis, structures, financeurs...). Cette stratégie devra être formalisée au cours des prochains mois et présentée lors du prochain conseil de perfectionnement. Il sera proposé aux membres du conseil d'y contribuer d'ici au mois de mars 2021.

A l'issue du premier temps d'échange collectif, plusieurs idées émergent :

- Investir les salons de l'apprentissage, de l'emploi, de l'étudiant pour se faire connaître (structure et formations éligibles) ;
- Organiser une journée porte ouverte ;

- Être présent sur les réseaux sociaux. Ce point nécessite une réflexion spécifique pour identifier les réseaux adaptés, la fréquence de publication et la ligne éditoriale ;
- Valoriser la parole des apprentis par le biais d'interviews courtes ;
- Informer, communiquer vers les ligues et les comités (CDOS, CROS...) ;
- Élaborer une communication spécifique à l'attention des structures d'information et d'orientation pour leur permettre d'être un relais efficace ;
- Donner aux apprentis les méthodes et outils pour trouver un employeur.

En vue d'accompagner la dynamique JOP 2024, une réflexion sera également à conduire sur la communication auprès des sportifs de haut niveau d'une offre dédiée permettant de concilier formation professionnelle par apprentissage et pratique du sport de haut niveau.

En tout état de cause, il semble nécessaire de développer une présence et une communication virtuelle qui puisse toucher le plus grand nombre et qui soit interactive dans la mesure du possible. Le CFA du CREPS de Poitiers se propose de produire une base de travail à amender d'ici au prochain conseil de perfectionnement.

8. Questions diverses - Frais de premier équipement

Un travail conséquent a été conduit par Lucille RICHARD et les coordonnateurs de formation du CREPS pour identifier les premiers équipements professionnels dont doivent être dotés les apprentis.

Trois entreprises ont été mises en concurrence pour disposer des meilleurs matériels dans les meilleurs coûts. Il a été décidé d'identifier du matériel de gamme moyenne supérieure dans la limite des 500€ prévus. Cette année, bien que ce soit autorisé, il a été décidé de ne pas intégrer de matériel informatique au profit d'un équipement dont les apprentis auront réellement besoin dans leur quotidien professionnel.

Si les délais sont tenus, il est prévu que les premiers équipements puissent être distribués en décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Prochaine réunion programmée le Mardi 16 Mars 2021, 15h-17h, CREPS de Poitiers et Visioconférence

Le 23/12/2020

Prise de notes assurée par Tiphaine OLLIVIER

Compte-rendu réalisé par Olivier DULAC

Compte-rendu validé par Patrice BÉHAGUE